



Adapter et décliner les orientations du plan de développement en investissements et/ou actes de gestion sur des programmations annuelles ou pluriannuelles. Assurer l'animation auprès des acteurs identifiés sur le territoire.

## **VOS OBJECTIFS**

Vous souhaitez:

- Permettre des installations agricoles et la structuration d'exploitations existantes
- Mettre en œuvre des projets agricoles, pastoraux et forestiers
- Avoir une visibilité sur plusieurs années des projets possibles sur le périmètre de l'association foncière

## NOTRE SERVICE CONSEIL

Nous vous conseillons:

- Cartographie du périmètre du plan de développement mis à jour
- Documents explicatifs des opérations d'investissement et/ou des actes de gestion
- Animation des acteurs de terrain
- Assistance juridique et administrative







Associations foncières autorisées



2 ans



L'accompagnement technique pourra avoir lieu sur le territoire concerné ou dans les locaux de la Chambre d'Agriculture



Variable entre 10 000€ et 20 000€, Financé par l'ODARC à 100% du H.T.

Nous vous remettons sur support papier et informatique :



- Une cartographie du périmètre parcellaire et un plan de situation
- Un rapport de présentation de l'état des lieux et des perspectives de l'activité agricole du territoire



Estelle FIETTE

Conseiller en aménagement du territoire 06 15 97 37 49 estelle.fiette@haute-corse.chambagri.fr

Anna Livia MATTEI Conseiller en aménagement du territoire 06 13 49 27 21 Anna-livia.mattei@haute-corse.chambagri.fr

Jean-Marcel VINCENTI
Conseiller en aménagement du territoire
06 11 39 47 35
jean-marcel.vincenti@haute-corse.chambagri.fr

## Mise à jour le 30 juin 2020

Chambre d'agriculture de Haute-Corse 15 avenue Jean Zuccarelli - CS 60215 20293 Bastia Cedex Téléphone: 04 95 32 84 40

Fax: 04 95 32 84 49

Mail: cda2b@haute-corse.chambagri.fr Site: www.corse.chambres-agriculture.fr